



Association lozériennne
de conseil juridique et fiscal en agriculture

AGRI – JURIS LOZERE

L'association Agri-Juris Lozère a vocation à porter assistance aux agriculteurs, aux propriétaires ainsi qu'aux ressortissants des organisations professionnelles dans les difficultés qu'ils rencontrent en matière juridique, fiscale, ou sociale et à l'appui au développement des structures agricoles et groupements d'exploitation.

L'association a plus particulièrement vocation à répondre aux questions touchant le foncier agricole : statut du fermage, mise à disposition et locations diverses (CMD Safer, convention pluriannuelle de pâturages, prêt à usage...), transmission d'exploitation, relations bailleurs/preneurs, mais également les questions en rapport aux droits des contrats (prêts, ventes, achats), droits des successions en matière agricole et les conflits de voisinages (servitudes, mitoyennetés, bornages, clôtures ...).

Dans le cadre de sa mission, le service est assuré en respectant les principes d'égalité d'accès, de neutralité, fiabilité, transparence, et ceux relatifs au secret professionnel.

➤ **DIFFERENTES ACTIONS CONCERNANT LES JEUNES AGRICULTEURS**

- Conseil et rédaction des contrats de location pour la maîtrise du foncier dans le cadre de l'installation (baux à ferme, prêt à usage, convention pluriannuelle de pâturage...)
- Conseil sur le règlement successoral dans le cadre de l'installation (salaire différé, transmission cheptel matériel...)

CONTACTS

AGRI JURIS LOZERE

27 Avenue Foch
48000 Mende
Tel. 04 66 65 69 90
Fax 04 66 49 00 57

Mail : agri.jurislozere@wanadoo.fr

Juriste :
CORMERAIS Coralie